

SCIENCE ET PÊCHE

BULLETIN D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION
DE

L'INSTITUT SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE DES PÊCHES MARITIMES
59, Avenue Raymond - Poincaré, PARIS (16^e)

N° 98

NOVEMBRE 1961

EVOLUTION DE LA PECHE A LA SARDINE SUR LES COTES FRANCAISES DE LA MEDITERRANEE

par Cl. MAURIN et S. DI MEGLIO

—La pêche à la sardine vient de connaître en Méditerranée un développement spectaculaire. La production s'établissait, pour l'ensemble du golfe du Lion, autour de 1800 tonnes par an avant 1960. Entre janvier et octobre 1961 elle a atteint près de 9000 tonnes de sardines normalement commercialisées. —

Cette évolution est due à deux facteurs :

- 1) généralisation de l'emploi du filet toumant et coulissant;
- 2) extension de l'utilisation du sondeur ultra-sonore.

Nous essayerons de décrire ici les phases de cette évolution en insistant surtout sur les filets; les opérations de détection au sondeur faites à bord du "Donibane" en 1957 et du "Lutin" en 1960 ayant fait l'objet de communications dans ce même bulletin (1).

I. SITUATION AVANT 1960.

1) Roussillon (quartier de Port-Vendres).

Entre 1950 et 1960 la moyenne annuelle de la production en sardines dans cette région se situait autour de 800 tonnes. Le maximum a été atteint en 1957 avec 1000 tonnes. C'est en 1959 que les apports ont été les plus faibles : moins de 500 tonnes.

Les principaux centres de pêche étaient Collioure, Port-Vendres et les "plages" de Saint-Cyprien, Canet et Barcarès.

(1) Science et Pêche n° 53 décembre 1957 et n° 93 mai 1961.

A cette époque, le Roussillon tenait la première place pour la production sardinière sur la côte méditerranéenne française, précédant légèrement le quartier de Sète. C'était en effet, la seule région où l'on pêchait régulièrement au filet tournant et coulissant, la pratique de cet engin, localement nommé "lampo" y étant autorisée entre avril et août.

Les bateaux utilisant le filet tournant, une soixantaine pour l'ensemble de la région, étaient des embarcations du type "catalan", mesurant de 10 à 12 mètres de longueur, équipées de moteurs de 30 à 60 chevaux. Ces catalanes étaient conçues pour être tirées à terre, la côte du Roussillon étant à l'exception de Port-Vendres, dépourvue de ports; de ce fait leur équipement était très limité. Les filets tournants en coton obligatoirement légers pour être virés à la main étaient de dimensions réduites :

180 mètres de longueur
3 000 à 3 500 mailles en 9,5 mm de côté.

Les anneaux étaient nombreux, une cinquantaine, mais petits (10 cm de diamètre) et faits en bois.

L'utilisation de ces filets tournants se faisait de nuit, le poisson étant attiré au moyen de "feux" d'où leur nom de "lamparos". Chaque bateau porte-feux possédait deux lampes à vapeur d'essence, du type "PETROMAX", dont la puissance lumineuse unitaire était d'environ 2 000 bougies.

En dehors de la période d'utilisation du filet tournant, particulièrement entre janvier et avril, la pêche à la sardine se pratiquait au filet maillant dérivant.

2) Languedoc (quartier de Sète).

Dans le quartier de Sète la pêche se faisait au filet maillant. Faits de coton (fil de 60 en 6) il s'agissait d'un ensemble de 3 ou 4 pièces de 100 mètres de long chacune et d'une hauteur de 800 mailles en 14, 16 ou 17 mm de côté.

Peu après la dernière guerre, les marins sétois prirent l'habitude de pêcher aux "feux" à l'aide d'une ou deux lampes électriques, de 2 000 bougies chacune, alimentées en 24 volts par un groupe électrogène d'une puissance de 4 à 7 CV. Le poisson attiré par la lumière était alors entraîné par le canot porte-feux sur le filet calé en demi-cercle.

Cette méthode n'était pas généralisée à tous les ports du quartier, certains d'entre eux tels Agde et Valras utilisant toujours le simple filet maillant dérivant bien que la méthode sétoise soit d'un meilleur rendement.

Avant 1960, le quartier de Sète produisait en moyenne de 6 à 700 tonnes de sardines par an, le maximum étant atteint avec 1 000 tonnes en 1957.

3) Provence (quartier de Martigues, Marseille, Toulon et Nice).

Dans les quartiers de Martigues, Marseille et Toulon la pratique des feux, et à plus forte raison du filet tournant, était interdite par les règlements prud'homaux. La pêche à la sardine ne s'y faisait qu'aux filets maillants dérivants et la production était très faible : 2 à 300 tonnes au maximum par an pour l'ensemble de cette région.

Près de Nice, à Menton et à Cannes notamment, quelques pêcheurs avaient pourtant à une certaine époque utilisé des filets tournants et coulissants. Mais, dans cette région où la saison de pêche est courte et où les fonds sont relativement importants (50 à 100 m) l'emploi d'engins de faibles dimensions ne donnait que de mauvais rendements et cette pratique fut presque totalement abandonnée.

II. EVOLUTION DE LA PECHE A PARTIR DE 1960.

A la suite de la création du laboratoire de l'Institut des Pêches à Sète et grâce aux informations recueillies lors des campagnes de recherches ou de détections effectuées entre 1957 et 1960 par le "Président Théodore Tissier", le "Donibane" et le "Louis Boutan", les pêcheurs se sont accoutumés à l'idée que la Méditerranée, peu favorisée en ce qui concerne la pêche au chalut, renferme par contre d'importantes richesses en poissons de surface, dans le golfe du Lion notamment.

Une série d'arrêtés pris par le Secrétaire Général de la Marine marchande ont alors rendu possible, par la généralisation de l'emploi du filet tournant, une évolution rapide de la pêche (1). Dès 1960 quelques bateaux ont commencé à s'équiper mais c'est surtout à partir de mars 1961 que cette évolution est apparente.

C'est ainsi que la flotille de Port-Vendres a été renforcée au début de cette année de plusieurs chalutiers dotés de filets tournants de conception moderne et que certains d'entre eux ont commencé à pratiquer la pêche au lever du jour et aux feux, suivant la méthode employée au Maroc.

Dans le quartier de Sète, 48 unités se sont pourvues de filets tournants (37 pour le seul port de Sète). Une quarantaine d'entre elles sont d'anciens sardiniers, les autres des chalutiers transformés.

A Marseille, une quinzaine d'anciens chalutiers se sont équipés de la même manière.

Pendant le même temps, et grâce aux campagnes effectuées en 1960 et 1961 par le "Lutin" et le "St Casimir", l'emploi des sondeurs ultra-sonores détecteurs s'est largement répandu.

Cet effort de modernisation s'est traduit par une augmentation des captures qui, pour la période comprise entre janvier et fin octobre 1961, ont atteint 8 900 tonnes réparties de la façon suivante :

quartier de Port-Vendres	environ 1 400 tonnes
quartier de Sète 5 000 tonnes (dont près de 4 000 pour le seul port de Sète)
quartier de Marseille 2 500 tonnes

Au cours des premiers mois de cette transformation, les bateaux étaient pour la plupart équipés d'anciens filets mis au rebut après la guerre ou d'engins usagés achetés en Roussillon, sur les côtes françaises de l'Atlantique et même à l'étranger. Ils ont été peu à peu remplacés par de nouveaux filets très généralement confectionnés en nylon continu. Leurs types sont assez variés, aussi nous nous contenterons d'en décrire deux, des plus répandus.

Le premier type est très employé dans la région de Sète.

Le second, à notre avis le meilleur, est dérivé du cerco portugais tel qu'il a été mis au point au Maroc ; les bateaux équipés de ce filet sont de plus en plus nombreux.

(1) Arrêté du 2 décembre 1959 précisant les possibilités d'utilisation du filet tournant en dehors des eaux territoriales. Arrêtés du 14 mars et du 19 mai 1960 autorisant et réglementant l'utilisation du filet tournant à l'intérieur des eaux territoriales. Décision du 25 juin 1960 de la D.I.M. Méditerranée concernant la mise en application des arrêtés.

1) Filet tournant du type couramment employé à SETE en 1961 (fig. n° 1).

Il s'agit d'un filet du type "Roussillon" modifié par les pêcheurs de Sète. Il a une longueur moyenne de 250 m ; sa hauteur est de 4 500 mailles réparties en deux nappes superposées :
une nappe supérieure de 3 500 mailles de 10 mm de côté,
une nappe inférieure de 1 000 mailles de 14 mm de côté.

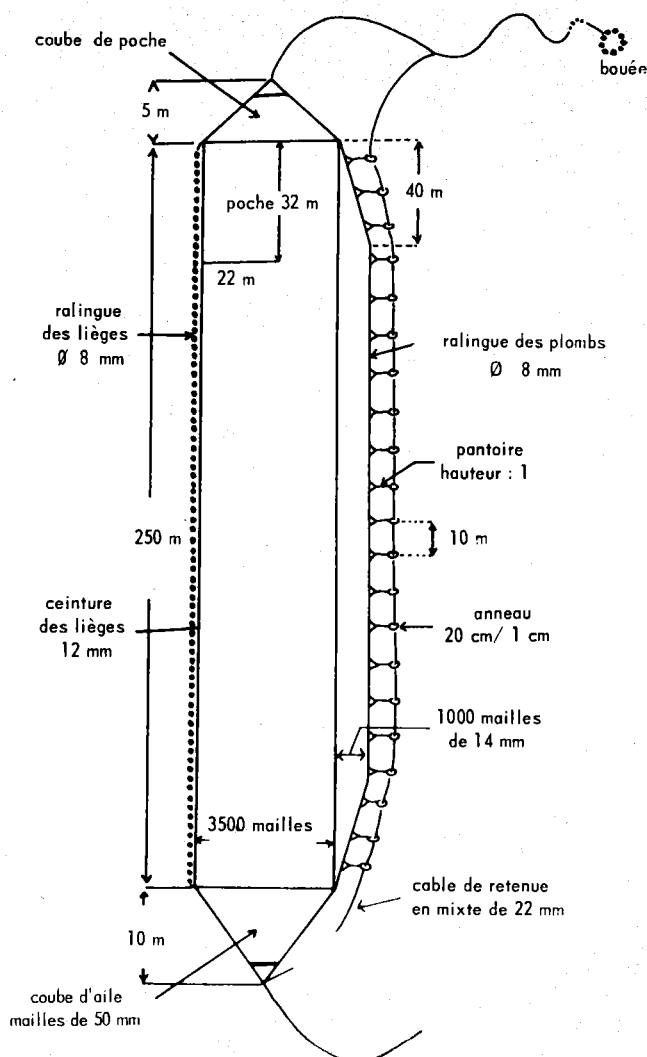


Fig. n° 1 - Filet tournant et coulissant, type couramment employé en 1961 dans la région de Sète.
Remarquer que les pantoires de fixation des anneaux sont toutes de même hauteur (1 m.).

La partie renforcée de la nappe supérieure ou "poche" est située sur le côté.

Le fil employé est le plus souvent du nylon continu : 13 400 ou 10 000 pour la nappe principale, 6 600 pour la partie inférieure et la poche.

Le plombage est d'un kilo par mètre de filet.

La ralingue des lièges et la ralingue des plombs sont faites de nylon continu cordé de 8 à 10 mm de diamètre.

Le câble de fermeture ou "retenue" a 300 mètres de longueur. C'est un câble armé (câble mixte) de 22 mm de diamètre en 4 torons.

Les anneaux, au nombre d'une trentaine pour un filet de 250 mètres sont en fer rond de 10 mm d'épaisseur et de 20 cm de diamètre.

Les pantoires de fixation des anneaux, toutes de même longueur (1 m) sont fixées à la ralingue des plombs tous les 8 à 9 mètres (5 brasses).

Ce filet est léger et pour cette raison ne peut être mis à l'eau qu'à une vitesse relativement réduite ce qui est un inconvénient pour la pêche de jour.

2) Filet tournant du type cerco (fig. n° 2).

Les filets du type cerco à sardine, mis au point au Maroc, ont une longueur de 210 à 440 mètres. Ceux actuellement employés sur les côtes françaises de méditerranée mesurent de 300 à 350 mètres et ont, pour cette longueur les caractéristiques suivantes.

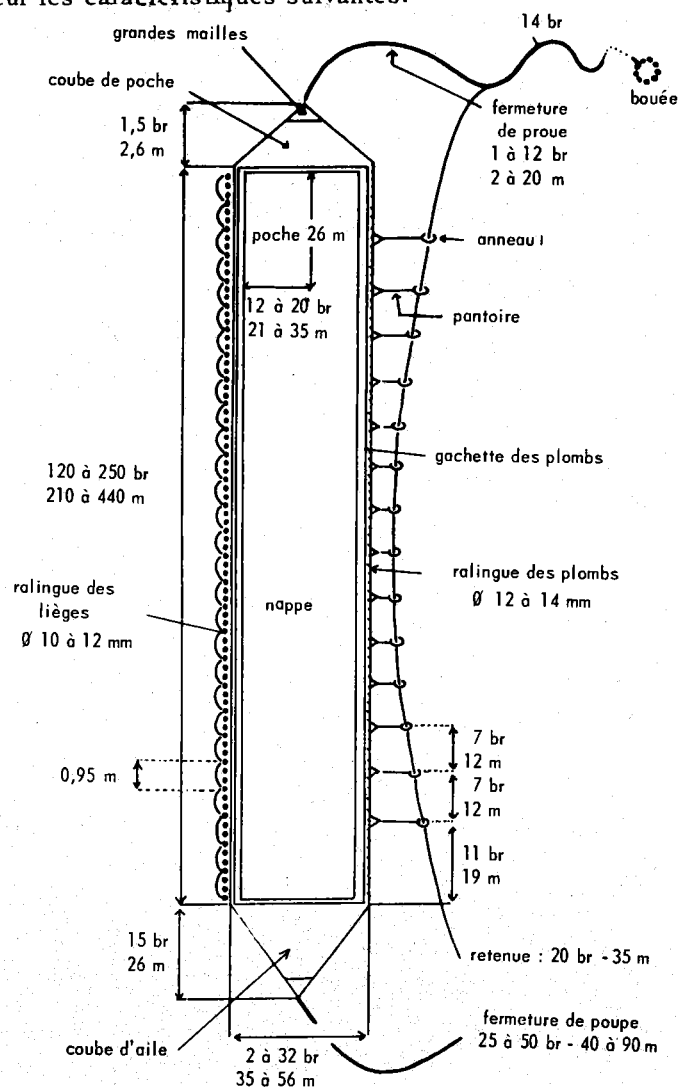


Fig. n° 2 - Filet tournant et coulissant du type cerco. L'usage de ce filet commence à se répandre en Méditerranée. La hauteur des pantoires diminue progressivement des extrémités vers le centre ce qui facilite la manoeuvre et évite l'accrochage du filet autour des anneaux.

Ils sont constitués de 7 à 8 nappes superposées dont chacune compte 500 mailles de 10 mm faites de nylon continu de force 6,100 kg. A une des extrémités du filet la partie renforcée ou poche est en nylon de force 13 kg.

Entre les nappes et la ralingue des lièges, se trouvent (fig. n° 3) :

a) une bande de 50 à 100 mailles, la "ceinture des lièges"; dimension des mailles 10 mm, nylon

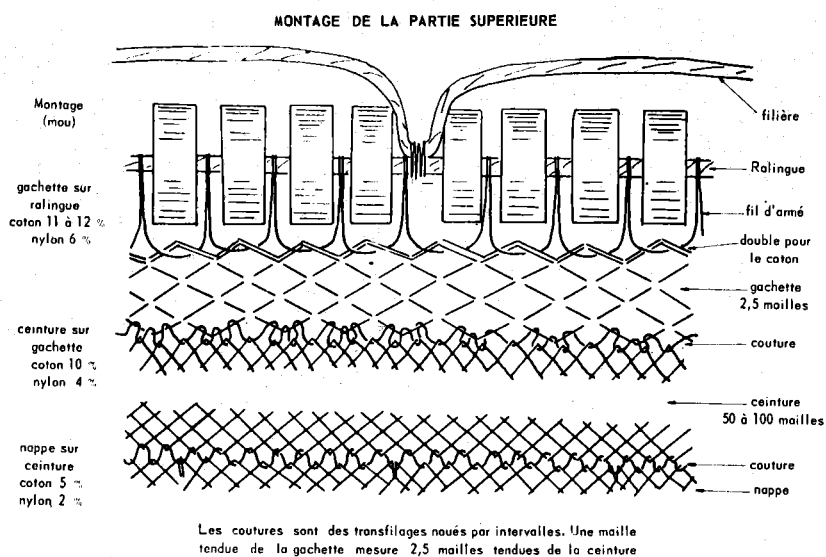


Fig. n° 3 - Filet tournant et coulissant du type cerco. Détails de montage de la partie supérieure. Les indications en pourcentage indiquent le mou à donner à chaque pièce par rapport à la précédente.

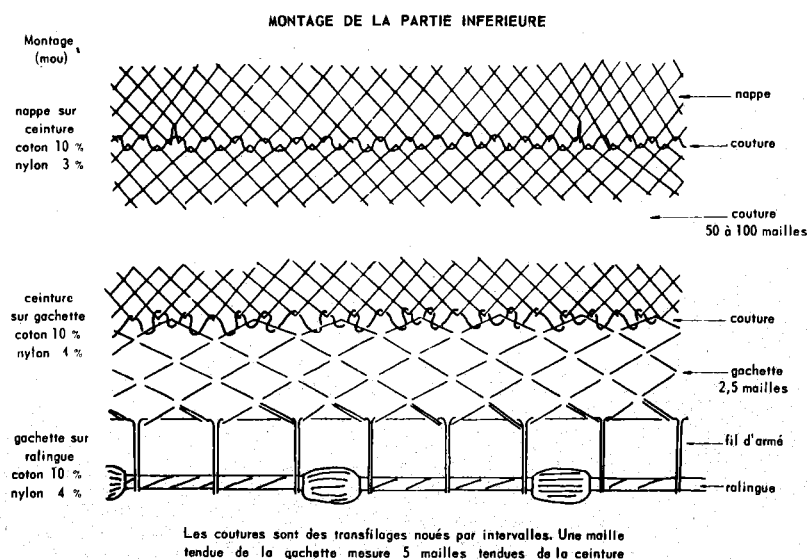


Fig. n° 4 - Filet tournant et coulissant du type cerco. Détails de montage de la partie inférieure.

force 9,400 kg.

b) une bande de 2 mailles à 2 mailles 1/2 ou "gachette"; chaque maille a 20 mm de côté (nylon force 40 kg).

Entre ces nappes et la ralingue des plombs, se trouvent (fig. n° 4):

a) une bande de 50 à 100 mailles, la "ceinture de plombs", similaire à la ceinture des lièges;

b) une bande de 2 mailles à 2 mailles 1/2 ou "gachette des plombs", constituée de mailles de 35 à 40 mm de côté (nylon force 49 kg).

Ces filets sont nettement plus plombés que ceux du type sétois (1,500 kg à 2 kg par mètre).

Les anneaux de bronze poli à gorge ont un poids de 500 à 750 g chacun (diamètre extérieur 100 à 120 mm, diamètre intérieur 80 mm).

Les ralingues des lièges sont en nylon de 10 à 12 mm, les ralingues des plombs en nylon de 12 à 14 mm.

Les "retenues" sont en sisal avec âme centrale de 30 à 35 mm.

Il faut noter enfin que l'emploi des flotteurs synthétiques, destinés à remplacer les lièges, se généralise.



Fig. n° 5 - Le "Lutin" équipé de la poulie "power-block", au cours des démonstrations faites dans la région de Marseille en octobre 1961.

III. PERSPECTIVE D'AVENIR.

En dehors de l'important problème de la commercialisation du poisson qui dépasse le cadre de

cet exposé, certains facteurs limitent actuellement le développement de la flotille sardinière. Dans le Roussillon par exemple, c'est l'absence de port.

Ailleurs, ce sont le manque de main-d'oeuvre et les problèmes de financement qui retiennent les nombreux patrons de "catalanes" qui désireraient pourtant acquérir des bateaux plus importants.

En ce qui concerne la pénurie de main-d'oeuvre, les techniques modernes permettent d'y remédier au moins partiellement. C'est ainsi que les démonstrations de "power-block" faites à bord du "Lutin" en octobre et novembre 1961 à Marseille, à Martigues, à Nice et à Sète (fig. n° 5) ont prouvé qu'un filet de nylon de 200 mètres de longueur peut être relevé en 9 minutes avec 5 hommes. Si l'on ajoute un spécialiste des feux, cela porte à 6 le nombre d'hommes nécessaire pour former l'équipage d'un sardinier moderne. A l'heure actuelle, les équipages sont composés de 10 à 12 hommes.

Dans certains cas particuliers, dans le quartier de Nice, l'emploi du filet tournant est rendu difficile par la présence de la sardine au-dessus de fonds relativement importants et par la violence des courants. Le chalut pélagique, tel qu'il a été mis au point à bord du "Roselys" sur la côte atlantique pourrait apporter dans ce cas une solution intéressante à condition toutefois d'employer des bateaux munis de moteurs suffisamment puissants (150 CV environ).

Nous n'avons traité ici que l'évolution de la pêche sardinière. La pêche du thon a commencé elle aussi à se développer, au moins dans le golfe du Lion. C'est pourquoi nous nous proposons de présenter, dans un prochain numéro de ce bulletin un type de filet tournant adapté à la pêche des thons en Méditerranée.

